

## AUTRES AIDES DISPONIBLES

- › RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
- › CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) ;
- › COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ;
- › COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ;
- › COMMUNAUTÉ URBAINE ;
- › ASSOCIATIONS DIVERSES.

### DES QUESTIONS ?

Pour toute question sur les aides,  
vous pouvez vous adresser au service social de votre établissement :

### CONTACTS BOURSES

• LE SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Calvados, Manche, Orne  
[dsden50-sib@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-sib@ac-normandie.fr)

Eure, Seine-Maritime  
[dsden27-sab@ac-normandie.fr](mailto:dsden27-sab@ac-normandie.fr)

### SIMULATEUR D'AIDES À DESTINATION DES JEUNES

Trouver en quelques clics les aides auxquelles les jeunes ont droit.

Où s'informer ? [gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes](http://gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes)

RETROUVEZ  
ÉGALEMENT

LES AIDES  
SOCIALES  
ET  
FINANCIÈRES

POUR LES  
LYCÉENS  
ET ÉTUDIANTS

BOURSES  
NATIONALES

PRIMES À L'INTERNAT  
AIDES DES DÉPARTEMENTS  
ET DE LA RÉGION  
FONDS SOCIAUX  
CROUS

# LES AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES

POUR LES  
COLLÉGIENS  
ET LYCÉENS

## BOURSES NATIONALES

PRIMES À L'INTERNAT  
BOURSES DES DÉPARTEMENTS  
ET DE LA RÉGION  
FONDS SOCIAUX

Rendez-vous sur :  
[ac-normandie.fr](http://ac-normandie.fr)

# AIDES AU COLLÈGE



	Pour qui ?	Où s'informer ?
➤ <b>BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE</b>	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	<a href="http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970">www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970</a> Auprès du secrétariat du collège. Dossier à constituer à partir du 1 <sup>er</sup> jour de la rentrée jusqu'au 3 <sup>ème</sup> jeudi d'octobre.
➤ <b>PRIME À L'INTERNAT</b>	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de collège.	Cette prime est versée automatiquement dès l'affectation à l'internat
➤ <b>FONDS SOCIAL COLLÉGIEN</b>	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires...).	Auprès du secrétariat du collège



## BOURSES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

### • Calvados, Eure, Manche et Orne

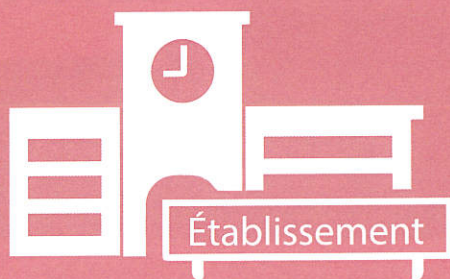
Les élèves boursiers scolarisés dans les départements Normands ont droit à une bourse proposée par le département. Selon les départements les procédures varient. Les secrétariats des collèges peuvent répondre à vos questions.

➤ Où s'informer ?	<a href="http://www.calvados.fr">www.calvados.fr</a>	➤ Rubrique "Aide - éducation jeunesse"
	<a href="http://moncollege.eure.fr">moncollege.eure.fr</a>	➤ Rubrique "Infos pratiques"
	<a href="http://www.manche.fr">www.manche.fr</a>	➤ Rubrique "Le guide de aides - demande de bourse départementale"
	<a href="http://www.orne.fr">www.orne.fr</a>	➤ Rubrique "Service - éducation et jeunesse - Aides"

### • Seine-Maritime

Pour les élèves scolarisés dans le département de la Seine-Maritime y compris non boursiers, il existe des aides pour la restauration et l'internat (ACRI). Les familles doivent constituer un dossier auprès du département.

➤ Où s'informer ? [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr) ➤ Rubrique "Aide aux collégiens"



Établissement

# AIDES AU LYCÉE\*



	Pour qui ?	Où s'informer ?
➤ <b>BOURSE NATIONALE DE LYCÉE</b>	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	<a href="http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511">www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511</a> Auprès du secrétariat du lycée. Dossier à constituer en mai-juin ou à partir du 1 <sup>er</sup> jour de la rentrée jusqu'au 3 <sup>ème</sup> jeudi d'octobre.
➤ <b>BOURSE AU MÉRITE</b>	Les élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet.	Cette bourse est mise en place automatiquement
➤ <b>PRIME À L'INTERNAT</b>	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de lycée.	Cette prime est mise en place automatiquement dès l'affectation à l'internat
➤ <b>PRIME D'ÉQUIPEMENT</b>	Les élèves de première année de certaines spécialités de CAP de BAC professionnel, de BAC technologique.	Auprès du secrétariat du lycée.
➤ <b>PRIME À LA REPRISE D'ÉTUDES POUR LES 16-18 ANS</b>	Les jeunes qui ont suspendu leur formation et qui reprennent des études à finalité professionnelle en lycée pendant une période minimum de 5 mois hors vacances scolaires d'été. <i>(versée en complément de la bourse nationale).</i>	
➤ <b>FONDS SOCIAL LYCÉEN</b>	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires...).	



## FONDS SOCIAL RÉGIONAL

En complément du fond social lycéen, des aides ponctuelles peuvent être versées par la région pour des frais liés à la scolarité. **S'informer** : auprès du secrétariat du lycée.

## ATOUTS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. **S'informer** : [www.atouts.normandie.fr](http://www.atouts.normandie.fr)

## PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. **S'informer** : [www.atouts.normandie.fr](http://www.atouts.normandie.fr)

## ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. **S'informer** : [www.normandie.fr/tarifs-et-achats](http://www.normandie.fr/tarifs-et-achats)